

LA CONDUITE SUPERVISÉE

1/ Se former dans la durée, accumuler de l'expérience

Formation accessible **à partir de 18 ans.**



2/ Une formation en deux temps, sans le stress de l'examen

PHASE 1 : FORMATION INITIALE

Une formation à la conduite, théorique et pratique, pour permettre à l'élève de conduire avec un accompagnateur. Sans la pression de l'examen dans l'immédiat, l'apprentissage se fait plus sereinement.

PHASE 2 : CONDUITE ACCOMPAGNÉE

Après un **rendez-vous préalable** pour préparer l'accompagnateur à son rôle, l'élève **accumule de l'expérience de conduite** en conduisant librement avec son accompagnateur.

Aucune obligation ou limite de temps ou de kilométrage pour pouvoir se présenter au permis.

3/ En cas d'échec au permis

La conduite supervisée peut être proposée directement après un échec à l'examen pratique si un minimum de compétences requises pour la conduite a été validé. L'élève peut alors continuer à conduire dans l'attente d'une nouvelle date d'examen.

POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE SUPERVISÉE?

SIMPLE À METTRE EN PLACE

POUR ÊTRE ACOMPAGNATEUR, 2 conditions :

- ✓ être titulaire du permis de conduire depuis plus de 5 ans de manière ininterrompue.
- ✓ obtenir l'accord de l'assurance pour une extension de garantie (avenant au contrat, sans surcoût)

FLEXIBLE DANS LE TEMPS

La conduite supervisée peut être mise en place :

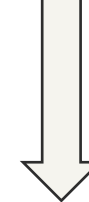
- ✓ dès l'inscription
- ✓ suite à un échec au permis de conduire.

Elle se fait sans limite de temps, de quelques semaines à plusieurs années.

Cette phase peut être complétée par des leçons en auto-école pour perfectionner la conduite tout en conduisant régulièrement.



AVANT EXAMEN
ou
APRÈS EXAMEN
non validé



EXAMEN

PHASE de CONDUITE ACCOMPAGÉE